



Cabinet Barbanson Environnement

Compte-rendu de la sortie grand-public ciblée sur les Espèces Végétales Exotiques et Envahissantes (EVEE) ou invasives dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Bauzille-de-Montmel (34)

- Sortie réalisée le 24 septembre 2022 -

Neuf personnes dont deux enfants en bas-âge étaient présentes lors de cette animation conduite par Flavie RAFTON, chargée d'études botaniste à CBE sarl. Les déambulations ont été menées au lieu-dit Favas sur la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel aussi bien dans les rues du hameau qu'en bordure d'urbanisation dans un contexte semi-naturel et agricole.

Pour commencer, les EVEE ont été définies avec plusieurs notions abordées telles que la différence entre une espèce envahissante indigène et une espèce exotique envahissante (= invasive), l'introduction volontaire ou involontaires d'espèces, le potentiel de propagation généralement très rapide de ces espèces ainsi que les conséquences de ces introductions.

Exemple d'introductions volontaires :

- la Renouée du Japon *Reynoutria japonica* introduite pour l'ornement ;
- le Robinier *Robinia pseudoacacia* introduit pour stabiliser les pentes en bordure de voies ferrées ;
- les griffes-de-sorcières *Carpobrotus edulis* et *C. acinaciformis* introduites pour stabiliser les dunes.

Exemple d'introductions involontaires :

- au XVII^{ème} siècle, Montpellier était un site majeur du commerce du coton. Le coton était lavé dans le Lez ce qui libérait beaucoup de graines de plantes dans l'eau. Le botaniste Dominique Alexandre Godron consacra en 1854 toute une flore aux plantes exotiques présentes au niveau du Pont Juvénal *Florula Juvenalis* et donc en aval des lieux de nettoyage du coton. 458 « nouvelles » espèces de flore ont été recensées. Très peu ont subsisté en dehors de la Jussie *Ludwigia* spp. Ceci est à mettre en parallèle avec la règle des 10% illustrée ci-dessous :

Sur 1 000 espèces introduites, 100 vont devenir adventices, 10 vont se naturaliser (maintien des espèces sur plus de 25 ans) et 1 va devenir invasive.

- Le commerce de la laine a favorisé l'introduction de certaines espèces comme le Sénéçon du Cap *Senecio inaequidens* qui s'est notamment propagé le long des voies ferrées.

Ont ensuite été mis en avant les impacts de réduction de la biodiversité locale suite à l'apparition d'EVEE, l'uniformisation des paysages, la modification du fonctionnement des écosystèmes, les risques sanitaires ou encore les impacts économiques qui découlent de ces invasions. Pour exemple, on estime à 10 milliards d'euros dépensés chaque année en Europe pour lutter contre les espèces invasives (faune et flore).

Les différents modes de dispersion des graines par les plantes ont été illustrés :

- Anémochorie : dispersion par le vent avec par exemple l'Herbe de la Pampa *Cortaderia selloana* dont des études montrent qu'une graine peut parcourir 25 km grâce au vent.
- Zoochorie : dispersion par les animaux (endo-zoochorie comme la Vigne-vierge *Parthenocissus inserta* ; ecto-zoochorie comme le Tordyle des Pouilles *Tordylium apulum*)
- Barochorie : dispersion par la gravité

Cabinet Barbanson Environnement, CBE SARL

ZI « Portes Domitienne », 720 route départementale 613, 34 740 VENDARGUES - Tél : 04 99 63 01 84 - Fax : 04 99 23 06 15

E-mail : cbe@barbanson-environnement.fr - Site Web : <http://barbanson-environnement.fr>

Siret : 538 932 047 00029 - APE : 7120B

- Hydrochorie : dispersion par l'eau
- Polémochorie : littéralement « dispersée par les disputes », concerne les espèces introduites via leurs graines composant le foin alimentant les chevaux de guerre et donc introduites lors des conflits.

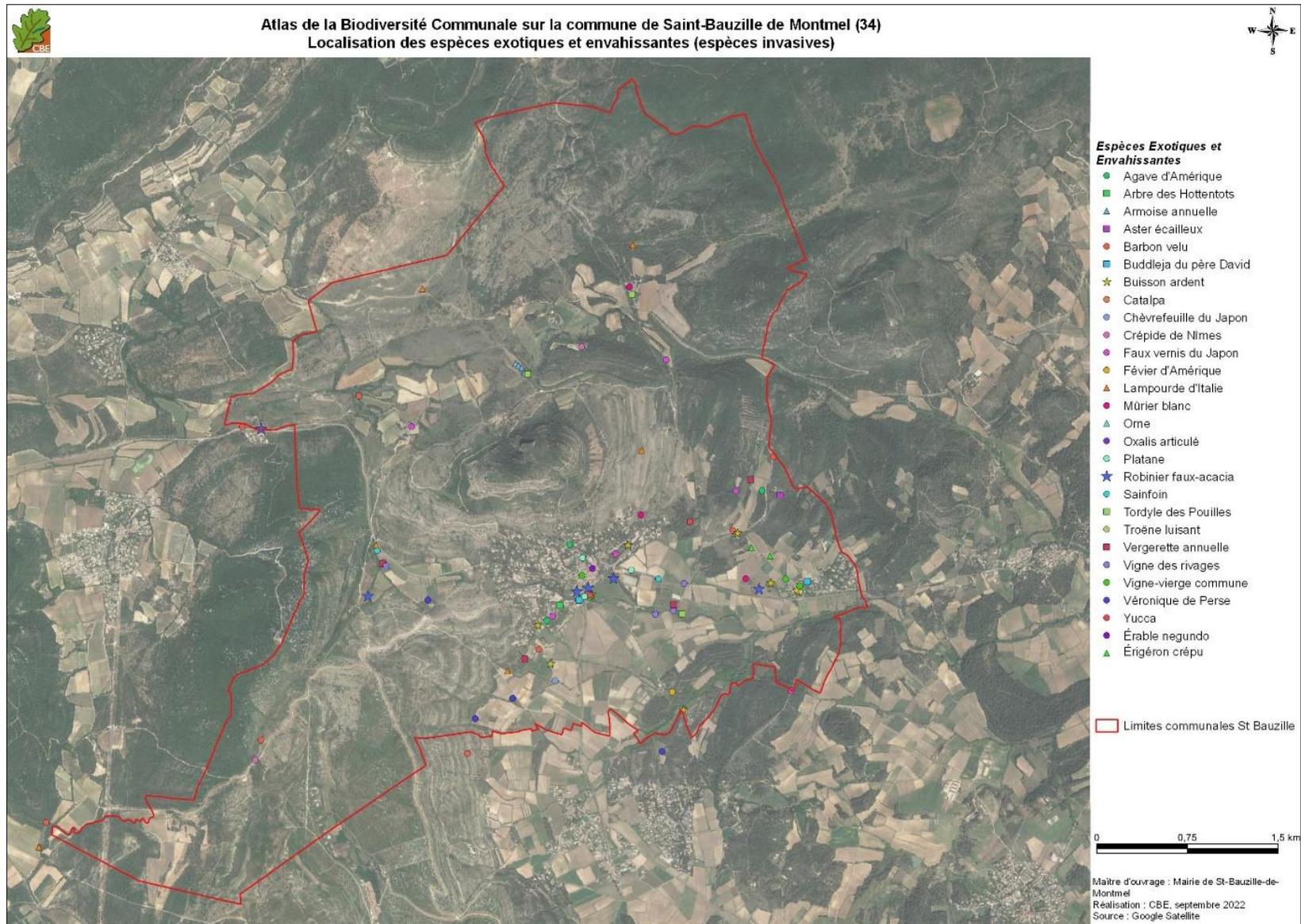
Concernant la région méditerranéenne, le site internet de référence des espèces invasives (incluant aussi bien des descriptions d'espèces que des actions mises en place pour les éradiquer) est INVMEF Flore <http://www.invmed.fr/src/home/index.php>. 305 espèces y sont référencées pour l'Occitanie. Ce site permet aussi de hiérarchiser le potentiel invasif de ces espèces selon différents critères présentés ci-après :

Tableau 1 : Catégorisation des espèces invasives pour la région Occitanie

Catégories	Définitions	Statuts
	Majeure Plante exotique largement répandue en région Occitanie et qui a régulièrement un fort taux de recouvrement .	Plante exotique envahissante (PEE)
	Modérée Plante exotique assez largement répandue en région Occitanie qui a occasionnellement un fort taux de recouvrement .	
	Émergente Plante exotique peu fréquente en région Occitanie qui a régulièrement un fort taux de recouvrement .	
	Alerte Plante exotique peu fréquente en région Occitanie qui a soit toujours un faible taux de recouvrement , soit généralement un taux de recouvrement faible avec parfois un taux élevé sur certaines stations.	Plante exotique potentiellement envahissante (PEEpot)
	Prévention Plante exotique <i>a priori</i> absente de la région Occitanie, citée comme envahissante ailleurs et ayant un risque de prolifération en région.	

La prévention semble le meilleur moyen de limiter les espèces invasives, comme l'organisation de cette animation. L'important étant de prendre conscience des actions qui pourraient conduire à la constitution d'un nouveau foyer d'espèces invasives. Le choix des espèces « ornementales » que l'on installe dans son jardin ou dans les espaces verts communaux est primordial, ainsi que dans les nouveaux aménagements. En effet, encore à l'heure actuelle, les paysagistes et les pépiniéristes proposent à la vente plusieurs espèces invasives. Il vaut mieux favoriser des espèces indigènes (locales) plutôt que des espèces exotiques (bien que toutes les espèces exotiques ne soient pas invasives). Pour ce faire, le Label Végétal Local assure une garantie de la provenance des individus qui seront, de ce fait, adaptés au contexte écologique concerné, sans poser de problématique liée aux espèces invasives. En outre, aucun déchet vert ne doit être jeté dans la nature. Certaines espèces invasives peuvent survivre et créer une colonie uniquement à partir d'un fragment (cas du *Yucca gloriosa*, des Figuiers de barbarie *Opuntia* spp., ...). Enfin, des campagnes d'éradication ciblées peuvent être menées pour des foyers pouvant être rapidement contenus. Les résidus végétaux (aussi bien les parties aériennes que souterraines) devront ensuite soit être brûlés, soit être enfouis suffisamment profondément pour éviter la repousse de ces derniers (au-delà de 1,5 m de profondeur).

À l'échelle de la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel, 28 espèces ont été observées lors des prospections liées à la flore menées sur une grande partie de la commune (Atlas de la Biodiversité Communal – ABC - en cours). Cet inventaire n'était pas ciblé sur les espèces invasives et il n'est, donc, pas exhaustif. Elles sont présentées dans la carte suivante.



Carte 1 : localisation des espèces invasives inventoriées dans le cadre de l'inventaire de la flore de l'ABC

Cabinet Barbanson Environnement, CBE SARL

ZI « Portes Domitiennes », 720 route départementale 613, 34 740 VENDARGUES - Tél : 04 99 63 01 84 - Fax : 04 99 23 06 15

E-mail : cbe@barbanson-environnement.fr - Site Web : <http://barbanson-environnement.fr>

Siret : 538 932 047 00029 - APE : 7120B

Lors de l'animation du 24 septembre 2022, 19 espèces invasives ont été observées, dont 6 n'avaient pas été inventoriées lors des prospections pour l'atlas. Cela porte à 34 le nombre d'espèces invasives relevées sur la commune. Cette liste d'espèces est présentée ci-dessous, la colonne commune correspondant à la carte précédente et la colonne Favas correspondant aux espèces observées lors de l'animation du 24 septembre.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Commune	Favas	Statut
Érable negundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	x		EEE_OCC : MAJ
Agave d'Amérique	<i>Agave americana</i> L., 1753	x	x	EEE_OCC : MAJ
Faux vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	x	x	EEE_OCC : MAJ
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	x		EEE_OCC : MOD
Barbon velu	<i>Bothriochloa barbinodis</i> (Lag.) Herter, 1940	x	x	EEE_OCC : MOD
Mûrier à papier	<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799		x	EEE_OCC : AL
Buddleja du père David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	x		EEE_OCC : MAJ
Catalpa	<i>Catalpa bignonioides</i> Walter, 1788	x	x	EEE_OCC : AL
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult. F.) Asch. & Graebn., 1900		x	EEE_OCC : MAJ
Crépide de Nîmes	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	x		EEE_OCC : MOD
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	x		EEE_OCC : MOD
Érigéron crépu	<i>Erigeron bonariensis</i> L., 1753	x	x	EEE_OCC : MOD
Orne	<i>Fraxinus ornus</i> L., 1753	x		EEE_OCC : AL
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	x		EEE_OCC : MOD
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753		x	EEE_OCC : MOD
Troène luisant	<i>Ligustrum lucidum</i> W.T.Aiton, 1810	x	x	EEE_OCC : AL
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	x	x	EEE_OCC : MOD
Mûrier blanc	<i>Morus alba</i> L., 1753	x	x	EEE_OCC : AL
Sainfoin	<i>Onobrychis vicifolia</i> Scop., 1772	x		EEE_OCC : MOD
Oxalis articulé	<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798	x		EEE_OCC : MOD
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	x	x	EEE_OCC : MOD
Bambou doré	<i>Phyllostachys aurea</i> ex Rivière & C. Rivière, 1878		x	EEE_OCC : AL
Arbre des Hottentots	<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	x	x	EEE_OCC : AL
Platane	<i>Platanus x hispanica</i> var. <i>pyramidalis</i> (Wesmaerl) Vigouroux ex Geerinck	x	x	EEE_OCC : MOD
Buisson ardent	<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	x	x	EEE_OCC : MOD
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	x		EEE_OCC : MAJ
Lilas commun	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753		x	EEE_OCC : MOD
Aster écailleux	<i>Symphotrichum squamatum</i> (Spreng.) G.L.Nesom, 1995	x		EEE_OCC : MOD
Trachelium bleu	<i>Trachelium caruleum</i> L., 1953		x	EEE_OCC : AL
Tordyle des Pouilles	<i>Tordylium apulum</i> L., 1753	x	x	EEE_OCC : AL
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	x		EEE_OCC : MOD
Vigne des rivages	<i>Vitis riparia</i> Michx., 1803	x		EEE_OCC : MOD
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	x		EEE_OCC : MAJ
Yucca	<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	x	x	EEE_OCC : AL

Légende :

EEE-OCC : Espèce Exotique Envahissante en région Occitanie d'après INVMED-Flore

MAJ = majeure (plante exotique largement répandue dans la région et qui a régulièrement un fort taux de recouvrement) ;

MOD = modérée (plante exotique assez largement répandue dans la région et qui a occasionnellement un fort taux de recouvrement) ;

AL = alerte (plante exotique *a priori* absente de la région, citée comme envahissante ailleurs et ayant un risque de prolifération en région).

Pour conclure, cette animation a permis d'illustrer plusieurs espèces invasives ainsi que les problématiques liées à leur introduction. Des opérations de sensibilisation des habitants de St-Bauzille pourront être mises en place pour limiter les impacts de ces espèces sur le milieu naturel comme la publication de « Guide de bonnes pratiques » orientant notamment le choix des espèces à planter chez les particuliers et dans les espaces verts de la commune.

Bibliographie pour aller plus loin :

Fried G., 2012. Guide des plantes invasives. Ed. Belin 272 pp.

Cabinet Barbanson Environnement, CBE SARL

ZI « Portes Domitienne », 720 route départementale 613, 34 740 VENDARGUES - Tél : 04 99 63 01 84 - Fax : 04 99 23 06 15

E-mail : cbe@barbanson-environnement.fr - Site Web : <http://barbanson-environnement.fr>

Siret : 538 932 047 00029 - APE : 7120B